

ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Jeudi 31 octobre 2024, 19h30, Epicentre

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée bourgeoise d'aujourd'hui se déroule à l'Epicentre en présence de 6 ayants-droits bourgeois, sous la présidence de M. Yohann Joray. Elle a été convoquée selon l'usage dans le Journal officiel n° 38 de la République et Canton du Jura du 24 octobre 2024 et par tout-ménages.

Le Président annonce que l'Assemblée bourgeoisie est enregistrée par la secrétaire pour la bonne rédaction du procès-verbal.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 décembre 2023.
- 2. Discuter et voter l'échange des parcelles n° 1321, 2279 et 2288 entre la bourgeoisie et la commune.
- 3. Discuter et voter l'extension de 1'049 m² du droit de superficie sur la parcelle n° 1328, en faveur de MM. Jean-François et Nicolas Pape.
- 4. Divers

Aucune modification de l'ordre des points de l'ordre du jour n'est demandée, il est donc accepté.

Deux ayants-droits sont nommés scrutateurs (majorité absolue : 4).

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 décembre 2023

Le Président indique que le procès-verbal a été mis à disposition des ayants droits au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 décembre 2023 est accepté à l'unanimité, sans lecture, tel que rédigé.

2. <u>Discuter et voter l'échange des parcelles n° 1321, 2279 et 2288 entre la bourgeoisie et la commune</u>

Le Président donne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, pour l'entrée en matière, qui s'exprime en ces termes :

« Lors de l'assemblée du 14 décembre 2023, les Assemblées déjà procédé et accepté l'échange des parcelles 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408.

Dès le délai passé, le Conseil communal a transmis le dossier au notaire pour officialiser cette décision. Etant donné que l'échange portait sur plus de 5'000 m² de parcelles agricoles, le notaire a pris des renseignements auprès de la commission foncière rurale qui n'a pas accepté l'échange de la sorte et a demandé de justifier la dérogation puisque la Bourgeoisie de Pleigne n'est pas agriculteur ou exploitant. Cela a surpris le Conseil communal, qui, en parallèle, en a discuté avec le Service des communes qui a appuyé notre démarche.

Par la suite, le Conseil communal a monté un dossier complet et l'a soumis à la commission foncière rurale. Malheureusement, notre dossier a été refusé. L'information nous a été transmise il y a quelques jours par téléphone et la décision définitive nous est parvenue aujourd'hui par courrier.

Il a donc été décidé de procéder autrement, car il y a volonté pour la Commune de pouvoir mettre la Maison des Maîtres dans le patrimoine financier au bilan de la Commune. Le dossier a été rediscuté en commission bourgeoise et le Président de cette commission a fait une proposition d'échange pour la parcelle de la Maison des Maîtres. Je vous propose d'accepter l'entrée en matière afin de pourvoir passer à la discussion de détails. »



ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Jeudi 31 octobre 2024, 19h30, Epicentre

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président redonne la parole à M. Stéphane Brosy qui présente le détail du projet à l'aide d'un PowerPoint.

« La parcelle 1321 correspond à la Maison des Maîtres avec le garage. Elle se compose de surface à bâtir ainsi que de deux surfaces vertes et appartient à la Bourgeoisie. La parcelle fait 1'656 m^2 , dont 1'096 m^2 en zone d'habitation et 560 m^2 en zone verte. Après calcul des coefficients, la surface totale de la parcelle est de 3'736 m^2 .

Les parcelles, appartenant à la Commune, proposées à l'échange sont les parcelles 2279 et 2288, qui sont principalement de la forêt et se trouvent le long de la Côte de May et en-dessous de la route menant aux Chalets sur la Croix. Les surfaces sont les suivantes : Parcelle 2279, total 1'833 m² dont 1'754 m² de forêt et 79 m² de ruisseau, calcul des coefficients = 1'482 m². Parcelle 2288, total 1'964 m² de forêt, soit 1'571 m² après calcul des coefficients. Le total des m² échangés appartenant à la Commune s'élève à 3'053 m².

Résultat de l'échange présente une soulte négative pour la Commune de 683 m². »

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée bourgeoise accepte, à l'unanimité, l'échange des parcelles n° 1321, 2279 et 2288 entre la bourgeoisie et la commune.

3. <u>Discuter et voter l'extension de 1'049 m² du droit de superficie sur la parcelle n° 1328, en faveur de MM. Jean-François et Nicolas Pape</u>

Le Président donne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, pour l'entrée en matière, qui s'exprime en ces termes :

« Les fermiers qui occupent actuellement la Ferme de la Courtine ont un besoin, non pas d'expansion, mais de mise aux normes au niveau de la détention d'animaux. Pour ce faire, ils ont établi un projet d'agrandissement de la ferme. Les bâtiments actuels sont sur un droit de superficie et leur projet d'extension prévu arrivera sur une partie de terrain qui ne fait pas partie de l'actuel droit de superficie. L'idée est d'agrandir le grand bâtiment entre les deux chemins. Je vous propose d'accepter l'entrée en matière pour passer à la discussion de détails. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président redonne la parole à M. Stéphane Brosy.

« Comme je l'ai dit dans l'entrée en matière, ce n'est pas une volonté d'extension ou d'agrandir le domaine, mais c'est une mise aux normes de leur écurie, de leurs stalles et des places pour le bétail. Pour cela, ils ont besoin d'agrandir le droit de superficie. La proposition qui est faite ce soir, et qui a été approuvée par la commission bourgeoise, est d'ajouter la petite langue de 1'049 m² entre les deux chemins. Dans le cadre de ce droit de superficie, tous les frais inhérents à la construction sont à la charge du fermier. Cette option avait été choisie à l'époque puisque les agriculteurs touchent des subventions pour la construction de bâtiments agricoles, ce qui n'est pas le cas pour des collectivités comme la Bourgeoisie.

La durée de ce droit de superficie sera la même que le droit de superficie actuel.

La commission bourgeoise a validé cette demande, qui passera également à l'assemblée communale ensuite. Je vous propose donc d'accepter la proposition qui vous est faite. »

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée bourgeoise accepte, à l'unanimité, l'extension de 1'049 m² du droit de superficie sur la parcelle n° 1328, en faveur de MM. Jean-François et Nicolas Pape.



ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Jeudi 31 octobre 2024, 19h30, Epicentre

4. <u>Divers</u>

Le Président ouvre le point 4.

Une ayant-droit demande que l'assemblée bourgeoise soit annoncée sur le bulletin d'informations comme cela se fait pour l'assemblée communale. Mme Marion Girardin, secrétaire communale, indique que lors de la publication du dernier bulletin d'informations, le Conseil communal n'avait pas encore l'information qu'une assemblée bourgeoise se tiendrait ce soir.

M. Stéphane Brosy indique que les gaubes seront bientôt disponibles, l'annonce sera faite sur le prochain tout-ménage.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentent et lève l'assemblée à 19h53.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE

Le Président : La Secrétaire :

Yohann Joray Marion Girardin